



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 janvier 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 27 décembre 2012 (S/2013/43), dans laquelle vous présentiez vos intentions à propos de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Ils prennent note de l'information qui y figure et des intentions qui y sont formulées.

Les membres du Conseil de sécurité notent également que l'utilisation en République démocratique du Congo, à titre expérimental, « de matériel électronique d'imagerie externe et de moyens d'analyse connexes, notamment de moyens de surveillance tels que des systèmes aériens sans pilote » est conforme à l'intention du Secrétariat d'utiliser les moyens à disposition pour améliorer la connaissance de la situation, et ce, au cas par cas et sans préjudice de l'examen qui est fait actuellement par les organes des Nations Unies des incidences juridiques, financières et techniques de l'utilisation de systèmes aériens sans pilote.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Masood **Khan**

